

PROGRAMME DE FORMATION

Piloter et faire vivre son plan de développement des compétences

Objectifs de la formation

- Connaître le cadre légal et ses évolutions au fil des réformes
- Appliquer une méthodologie pour rapprocher les besoins en formation avec la stratégie de l'entreprise en optimisant les coûts pour l'entreprise
- Identifier les différents dispositifs existants pour professionnaliser ses collaborateurs
- Créer un dialogue social constructif autour des orientations de formation

Programme

Confrontées à de nombreuses évolutions économiques, juridiques, technologiques, environnementales, ou organisationnelles, les entreprises doivent toutes anticiper la formation de leurs salariés pour faire face à la transformation de leurs métiers et favoriser l'employabilité.

Le plan de développement des compétences, qui remplace l'ancien plan de formation depuis le 1er janvier 2019 est un outil stratégique permettant à chaque structure de mettre en cohérence sa stratégie économique et les moyens humains employés. L'objectif étant de concilier en permanence les besoins de l'entreprise aux attentes des salariés mais en intégrant aussi les impératifs et objectifs chiffrés de l'entreprise.

Ainsi, l'action de formation, définie comme un « parcours pédagogique pour atteindre un objectif professionnel » permet de répondre à des enjeux majeurs structurels, juridiques & économiques, de digitalisation, de marque employeur qui joue un rôle stratégique dans le recrutement, la fidélisation des talents et la qualité de vie au travail par le biais notamment de la reconnaissance et des perspectives d'évolution apportées aux salariés.

Au vue des enjeux identifiés, le plan de développement des compétences devient la « pierre angulaire » pour le développement pérenne de tout type de structure.

Module 1 : Comprendre le cadre légal et identifier les dispositifs d'accès à la formation

- Les grandes évolutions du cadre légal en matière de formation
- Les moyens d'accès à la formation (les dispositifs, les modes de financement, les moyens pédagogiques, l'AFEST...)

Module 2 : Construire le plan de développement des compétences

- Les étapes : orientations & budget, évolutions des emplois & projets stratégiques de la structure
- Les outils essentiels à la démarche: compilation des entretiens, plan de développement des compétences, outil de recueil des besoins...
- Recenser, analyser et traduire les besoins individuels et collectifs de développement des compétences (formations obligatoires, arbitrages...)
- Rédiger le plan de développement des compétences et procéder aux arbitrages
- Communiquer et faire vivre son plan de développement des compétences : vendre la nécessité de se former, savoir où chercher les formations et mettre en place une veille, organiser le suivi administratif et logistique du plan, évaluer les résultats à travers les indicateurs adéquats

Méthodes et supports

- Apports théoriques
- Echanges d'expériences
- Exercices pratiques avec élaboration/mise à disposition d'outils
- Vidéos et podcast
- Brainstorming
- Supports ou ressources pédagogiques transmis aux stagiaires

Public

Directeur.rice ; responsable RH de toute structure touristique

Prérequis

Pas de pré-requis

Informations complémentaires

Cette formation est dispensée par Lauriane ALLAIN ou Sylvie ROYO, toutes deux spécialisées dans la fonction RH

Modalités d'évaluation (Pré-Formation)

- Evaluation des acquis par l'intervenant.e en fonction des objectifs visés via un quizz final et des exercices en cours de formation
- Questionnaire de satisfaction en ligne envoyé le lendemain de la formation

Modalités d'évaluation (Post-Formation)

- Questionnaire de pré-formation en ligne

Durée

1,00 jour(s)

7:00 heures

